

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

de la réunion du Conseil municipal du 19 janvier 2017

à l'Illiade



L'an deux mil dix-sept le dix-neuf janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Claude FROEHLI, Maire.

Etaient présents :

Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Madame Fabienne COSMO, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Jérémy DURAND, Madame Carine ERB, Monsieur Patrick FENDER, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Naoufel GASMI, Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Monsieur Daniel HAESSIG, Monsieur Richard HAMM, Monsieur Yves HAUSS, Madame Huguette HECKEL, Madame Carolle HUBER, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Sonia LAUBER, Monsieur Emmanuel LOUIS, Monsieur Bernard LUTTMANN, Madame Séverine MAGDELAINE, Monsieur Alain MAZEAU, Madame Catherine MILLOT, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Sophie QUINTIN, Monsieur Yvon RICHARD, Madame Edith ROZANT, Monsieur Alain SAUNIER, Madame Françoise SCHERER, Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Michel WAGNER.

Etaient excusés :

- Monsieur Jacques BIGOT ayant donné procuration à Monsieur Henri KRAUTH,
- Monsieur Baptiste HEINTZ-MACIAS ayant donné procuration à Monsieur Naoufel GASMI,
- Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE ayant donné procuration à Monsieur Emmanuel LOUIS.

Etait absente :

- Madame Dominique GUILLIEN-ISENMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Noël CABLE

Nombre de conseillers présents :	31
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	13 janvier 2017
Date de publication délibération :	24 janvier 2017
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	24 janvier 2017

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JANVIER 2017 A 19H00 A L'ILLIADE

- I. 1. *Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2016***
- 2. *Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 – élection du maire et des adjoints***
- II. *Finances et Commande Publique***
 - 1. Subvention exceptionnelle – exercice 2017*
 - 2. Réalisation de la Maison d'Enseignement et de Pratique des Arts – transaction avec l'entreprise AXIMA, titulaire du lot N°20 « chauffage – ventilation – climatisation – plomberie – sanitaire » concernant les pénalités et sa réclamation financière au décompte général de son marché*
 - 3. Budget primitif 2017*
- III. *Commission urbanisme, aménagement urbain et voirie, écologie et transition énergétique***
- IV. *Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la mission locale pour l'emploi de Strasbourg***
- V. *Désignations de représentants de la ville auprès d'établissements d'enseignement primaire***
- VI. *Désignations de représentants de la ville auprès d'établissements d'enseignement secondaire, spécialisé, professionnel et supérieur implantés sur le territoire d'Illkirch-Graffenstaden***
- VII. *Avis à l'Eurométropole de Strasbourg***
 - 1. Poursuite des études et lancement des travaux du programme de voirie et d'assainissement 2017*
- VIII. *Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales***
- IX. *Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 16 décembre 2016***

I. 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2016

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2016 est approuvé à

l'unanimité.

I. 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

1. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – EXERCICE 2017

Numéro	DL170102-CC01
Matière	Finances locales - Subventions

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable à la demande de subvention suivante, selon les modalités et imputations budgétaires ci-dessous indiquées :

SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - DSU

COLLEGE D'ILLKIRCH

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle en faveur de l'accompagnement de jeunes en situation de handicap.

Le collège organise, en avril 2017, un voyage scolaire en Catalogne intitulé « sur les traces de 3 cultures » pour des élèves de 4^{ème}, dont 4 dépendent du dispositif ULIS et sont en situation de handicap. Pour faire ce voyage, ces 4 jeunes ont besoin d'un accompagnement renforcé et seront accompagnés par une Auxiliaire de Vie Scolaire. Le montant sollicité correspond à une participation aux frais de voyage de l'AVS.

Montant proposé : **150 euros**

Imputation : LC N° 1182 / 6574 – 520 – DSU - 65

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

adopte la présente délibération

Pour : 34

Abstentions : 0

Contre : 0

2. REALISATION DE LA MAISON D'ENSEIGNEMENT ET DE PRATIQUE DES ARTS - TRANSACTION AVEC L'ENTREPRISE AXIMA, TITULAIRE DU LOT N°20 «CHAUFFAGE – VENTILATION – CLIMATISATION – PLOMBERIE - SANITAIRE» CONCERNANT LES PENALITES ET SA RECLAMATION FINANCIERE AU DECOMPTE GENERAL DE SON MARCHE

Numéro	DL161117-PM01
Matière	Commande publique - Marchés publics

Marché de travaux dans le cadre de la réalisation de la Maison d'enseignement et de pratique des Arts à Illkirch Graffenstaden – Transaction suite à la réclamation de l'entreprise AXIMA après notification de son décompte général (pénalités de retard et réclamation à DGD) – Concerne le lot n° 20 « Chauffage – ventilation – climatisation - plomberie - sanitaire »

Par délibération en date du 7 décembre 2009, le Conseil municipal de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden a approuvé le lancement de l'opération de réalisation d'une Maison des Arts : les marchés de travaux ont fait l'objet d'une réception le 3 juillet 2015, certains avec réserves, à l'instar du lot N°20.

Les marchés de travaux notifiés à l'été 2012, ont été conclus pour une durée prévisionnelle de 22 mois, mais la Ville a subi des retards d'exécution pour différents motifs (aléas, liquidation judiciaire d'une entreprise, erreurs du maître d'œuvre et de l'OPC, retards des entreprises) et le chantier a ainsi été prolongé en tout de 13 mois.

La Ville a été accompagnée d'un prestataire chargé d'une mission d'organisation, de pilotage et de coordination (mission OPC confiée à la société ACE BTP) : ce prestataire, dans son rapport final, a imputé cette prolongation de chantier à différents facteurs dont des retards des entreprises de travaux. Conformément à ses missions, le pilote a ainsi établi, calculé, et notifié aux entreprises concernées, des pénalités contractuelles de retard et d'absence aux réunions.

La Ville a notifié le 8 mars 2016 à l'entreprise AXIMA son décompte général de marché pour faire le solde financier des prestations exécutées et réceptionnées : elle y a intégré, sur le fondement du rapport final du pilote, les pénalités de retard et pour absence aux réunions de chantier (pour en tout 27.673,18 euros).

L'entreprise a alors déposé, dans les délais contractuels, soit le 15 avril 2016, une réclamation à ce décompte général, pour contester d'une part intégralement l'application des pénalités comme prétendument injustifiées, et pour demander d'autre part l'indemnisation de ses préjudices évalués à 38.816,16 euros TTC.

Les services de la Ville ont constaté, après analyse et prise en compte de

l'avis du maître d'œuvre, que certaines pénalités appliquées par l'OPC correspondaient à des retards, dont la matérialité n'est pas contestable, mais qui ont pu être causés par des aléas de chantiers non imputables à l'entreprise.

Il a été constaté également qu'une partie des réclamations de l'entreprise pouvait se justifier (Cf. les surcoûts causés par le stockage des Centres de Traitement d'Air).

Entre temps, le 1^{er} juillet 2016, la Ville a notifié à l'entreprise un titre exécutoire portant sur les pénalités retenues dans le décompte général, à savoir la somme de 27.673,18 euros. Mais le 31 août 2016 (dans le délai contentieux) l'entreprise a saisi le Tribunal administratif de Strasbourg d'une opposition à ce titre exécutoire (recours enregistré sous n° 1604911-2), pour en demander l'annulation et pour demander la condamnation du maître d'ouvrage à lui rembourser la somme de 27.673,18 euros (avec les intérêts réglementaires et la capitalisation des intérêts) et 3.000,00 euros pour les frais de justice.

Le maître d'ouvrage ayant également rejeté implicitement la réclamation financière de l'entreprise, celle-ci a annoncé déposer (dans le délai de 6 mois du CCAG-Travaux : article 50.3.2) un recours indemnitaire et en contestation du décompte général devant le Tribunal compétent, pour un montant donc de 38.816,16 euros TTC.

Dès lors et afin de terminer et s'éviter un contentieux nécessairement long et aléatoire, et pour prévenir une éventuelle décision juridictionnelle défavorable qui interviendrait tardivement (compte tenu des délais d'instruction devant le Tribunal administratif) et pouvant ainsi générer des frais supplémentaires (frais d'avocats et de justice, et intérêts moratoires sur les sommes à devoir à l'entreprise devant se calculer à partir du dépôt des réclamations), il a été envisagé de transiger avec l'entreprise AXIMA, dont la réclamation est appaue, au moins partiellement, fondée.

Après discussions confidentielles avec cette entreprise, des pourparlers ont abouti, sous la forme d'une proposition de renoncement partiel de pénalités de la part du maître d'ouvrage, justifiée *d'une part* par le motif susvisé (retards d'exécution causés par des aléas non imputables à l'entreprise, et absence à des réunions de chantier pouvant s'expliquer par la prolongation de la durée du chantier), et *d'autre part* par les contreparties concédées (abandon partiel par l'entreprise de sa réclamation en cours, abandon du contentieux en cours et renoncement du contentieux à venir, et transaction valant solde définitif et intangible du marché sans possibilité de contestation à venir concernant les droits et obligations financières du marché).

Au regard de ces considérations, et en vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales (Cf. article L. 2541-12-14°), il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à conclure un acte transactionnel avec l'entreprise AXIMA, suivant les modalités fixées ainsi :

Lot n° 20 « Chauffage - Ventilation – Plomberie Sanitaire » : entreprise AXIMA

Les pénalités sont réduites (5.413,92 euros), mais compte tenu des justificatifs apportés par l'entreprise dans son mémoire en réclamation, il est proposé d'y faire droit partiellement, à savoir de l'indemniser des surcoûts supportés du fait de la prolongation de chantier, pour un montant de 5.280 euros (« frais de stockage des Centres de Traitement d'Air »).

Au total les parties conviennent que l'entreprise reste devoir au maître d'ouvrage au titre du marché, le solde final, définitif et irrévocable de 133,92 euros TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le protocole transactionnel présenté ci-dessus et d'autoriser le Maire ou son représentant à le signer.**

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

adopte la présente délibération

Pour : 27

Abstentions : 7

Contre : 0

3. BUDGET PRIMITIF 2017

Numéro	DL161214-KK01
Matière	Finances locales - Décisions budgétaires

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 1996 fixant les modalités de vote du budget primitif communal selon le plan de comptes M14 par nature et par opération en section d'investissement,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'adopter le budget primitif de l'exercice 2017 dont les balances s'équilibrent comme suit par chapitre :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017
DEPENSES REELLES	23 301 500
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	29 000
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 047 000
012 - CHARGES DE PERSONNEL	12 800 000
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 744 800
66 - CHARGES FINANCIERES	635 000
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 700
DEPENSES D'ORDRE	2 861 300
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	761 300
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 100 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	26 162 800

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2017
RECETTES REELLES	26 162 800
013 - ATTENUATION DE CHARGES	431 000
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	915 800
73 - IMPOTS ET TAXES	19 997 400
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 991 100
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	822 800
76 - PRODUITS FINANCIERS	3 700
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 162 800

CHAP.	LIBELLES	BUDGET PRIMITIF 2017	
		DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT			
OPERATIONS REELLES		5 027 000	2 165 700
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	11 500	660 000
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		563 000
16	EMPRUNT D'EQUILIBRE		940 500
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 327 000	2 200
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	199 000	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	110 200	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	778 000	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	948 300	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000	
2011/01	PASSERELLE ANCIENNE CHAUFFERIE	1 000	
2012/01	OPERATION SCHWILGUE	20 000	
2014/01	REHABILITATION ET EXTENSION EM LIXENBUHL	1 330 000	
2014/02	RESTRUCTURATION EE LIBERMANN	300 000	
OPERATIONS D'ORDRE		350 000	3 211 300
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		761 300
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		2 100 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	350 000	350 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		5 377 000	5 377 000

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération

Pour : 27

Abstentions : 0

Contre : 7

III. COMMISSION URBANISME, AMENAGEMENT URBAIN ET VOIRIE, ECOLOGIE ET TRANSITION ENERGETIQUE

Numéro	DL161207-LM02
Matière	Institutions et vie politique - Désignation des représentants

Afin de procéder à la désignation d'un nouveau président de la Commission urbanisme, aménagement urbain et voirie, écologie et transition énergétique, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle composition de cette commission.

- **Attributions** :

La politique environnementale de la Ville ; l'amélioration de son éco-bilan ; les parcs et jardins ; la conception et l'aménagement des espaces publics, des voiries et rues en relation avec l'Eurométropole de Strasbourg ; la maîtrise de l'énergie ; la politique de déplacement (voirie, pistes cyclables, tramway, etc.) ; les espaces naturels ; le suivi de la gestion de la forêt classée en réserve naturelle.

- **Nouvelle composition** :

Présidence : Monsieur Emmanuel BACHMANN

Membres : Bernard LUTTMANN – Françoise SCHERER
Yves HAUSS – Michel WAGNER – Richard HAMM
Sophie QUINTIN – Pascale-Eva GENDRAULT
Henri KRAUTH – Alain SAUNIER – Sonia LAUBER
Patrick FENDER – Thibaud PHILIPPS – Alfonsa ALFANO
Daniel HAESSIG – Serge SCHEUER

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la composition de la Commission urbanisme, aménagement urbain et voirie, écologie et transition énergétique, avec son nouveau président Monsieur Emmanuel BACHMANN.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération**

**Pour : 27
Abstentions : 7
Contre : 0**

IV. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DE STRASBOURG

Numéro	DL161207-LM04
Matière	Institutions et vie politique - Désignation des représentants

Par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 1995, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden a adhéré à la Mission Locale de Strasbourg.

La Ville met à sa disposition des locaux pour accueillir une antenne à Illkirch-Graffenstaden.

Dénommée désormais Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg, cette antenne a pour objectif d'accueillir, d'informer et d'orienter les jeunes (16-25 ans) et des adultes bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, et de les accompagner dans leur parcours d'insertion pour favoriser leur accès à l'emploi durable.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder au remplacement de Monsieur Jacques BIGOT, désigné en tant représentant de la commune par délibération du 15 avril 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner Monsieur le Maire ou son représentant au Conseil d'Administration de la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

adopte la présente délibération

Pour : 27

Abstentions : 7

Contre : 0

V. DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE AUPRES D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Numéro	DL161207-LM05
Matière	Institutions et vie politique - Désignation des représentants

Le Code de l'Éducation prévoit en son article D411-1 la représentativité de la ville dans le cadre des conseils d'école. Ainsi, deux élus représentent la ville dans chaque conseil d'école et plus précisément :

- Le Maire ou son représentant ;
- Un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Il a été procédé à la désignation des membres du Conseil Municipal appelés à siéger dans chaque conseil d'école en séance du conseil municipal du 15 avril 2014.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder au remplacement de :

- Monsieur Baptiste HEINTZ-MACIAS pour le groupe scolaire du Sud,
- Madame Dominique GUILLIEN-ISENMANN pour le groupe scolaire des Vergers,
- Madame Dominique GUILLIEN-ISENMANN pour l'école maternelle de la Plaine.

Après avoir décidé, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au scrutin secret (soumis à vote préalable),

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- **Sonia LAUBER pour le groupe scolaire du Sud,**
- **Sonia LAUBER pour le groupe scolaire des Vergers,**
- **Emmanuel LOUIS pour l'école maternelle de la Plaine.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération**

Pour : 27
Abstentions : 7
Contre : 0

VI. DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS DE LA VILLE AUPRES D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, SPECIALISE, PROFESSIONNEL ET SUPERIEUR IMPLANTES SUR LE TERRITOIRE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Numéro	DL161207-LM06
Matière	Institutions et vie politique - Désignation des représentants

Il a été procédé à la désignation des membres du Conseil Municipal appelés à siéger dans les établissements d'enseignement secondaire, spécialisé, professionnel et supérieur implantés sur le territoire d'Illkirch-Graffenstaden en séance du Conseil Municipal du 15 avril 2014.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- confirmer un seul titulaire au collège d'Illkirch, la ville disposant de deux représentants titulaires jusqu'à présent ;
- d'inverser le titulaire et le suppléant actuels, respectivement Monsieur Baptiste HEINTZ-MACIAS et Monsieur Henri KRAUTH, à l'IUT Robert Schuman ;
- procéder au remplacement de Madame Dominique GUILLIEN-ISENMANN à l'ULP Faculté de Pharmacie.

Après avoir décidé, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au scrutin secret (soumis à vote préalable),

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **confirmer Monsieur Patrick FENDER en tant que seul représentant titulaire au collège d'Illkirch ;**
- **désigner Monsieur Henri KRAUTH titulaire et Monsieur Baptiste HEINTZ-MACIAS suppléant à l'IUT Robert Schuman ;**
- **désigner Monsieur Naoufel GASMI à l'ULP Faculté de Pharmacie.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération**

Pour : 27

Abstentions : 7

Contre : **0**

VII. AVIS A L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Numéro	DL170104-BP01
Matière	Domaines de compétences par thèmes - Voirie

1. POURSUITE DES ETUDES ET LANCEMENT DES TRAVAUX DU PROGRAMME DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT 2017

Conformément à l'article 5211.57 du CGCT et conformément à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg sollicite l'avis du Conseil Municipal **pour autoriser la poursuite des études et le lancement des travaux du programme de voirie et d'assainissement 2017.**

Le ban communal de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden est concerné, en 2017, par les opérations suivantes :

Opérations de voirie et équipements :

1. Rue des Vignes (tronçon rue de la Ceinture à l'entrée du PII) :
Sécurisation de l'itinéraire cyclable.

Montant total de l'opération : 100 000 euros TTC

Montant déjà délibéré pour les études de voirie : 5 000 euros TTC

Montant à délibérer pour les études et les travaux de voirie : **95 000 euros TTC**

2. Route d'Eschau (tronçon entre la maison de retraite Ermitage et l'entrée d'Eschau) :

Aménagement d'une piste cyclable.

Montant total de l'opération : 60 000 euros TTC

Montant déjà délibéré pour les études de voirie : 3 000 euros TTC

Montant à délibérer pour les études et les travaux de voirie : **57 000 euros TTC**

3. Entretien des zones d'activités (opération sur plusieurs secteurs dont Illkirch-Graffenstaden, rue du Wolfley) :

Réfection de voirie, tronçon complet.

Montant total de l'opération : 90 000 euros TTC

Montant déjà délibéré pour les études de voirie : 4 500 euros TTC

Montant à délibérer pour les études et les travaux de voirie : **85 500 euros TTC**

4. Rue des Pierres / Rue Sous les Platanes :

Réaménagement complet, y compris parvis de l'église

Montant total de l'opération : 1 130 000 euros TTC

Montant à délibérer pour les études et les travaux de voirie: **648 000 euros TTC**

Opérations d'assainissement :

1. Rue des Pierres / rue Sous Les Platanes :

Réhabilitation du collecteur et des branchements d'assainissement dans le cadre du réaménagement de voirie.

Montant total de l'opération : 1 130 000 euros TTC

Montant déjà délibéré pour les études et travaux d'assainissement : 7 500 euros TTC

Montant à délibérer pour les études et les travaux d'assainissement : **142 500 euros TTC**

2. Rue Louis Ampère / rue Joseph-Marie Jacquard :

Réhabilitation du collecteur et des branchements d'assainissement.

Montant total de l'opération : 400 000 euros TTC

Montant déjà délibéré pour les études d'assainissement : 40 000 euros TTC

Montant à délibérer pour les études et les travaux d'assainissement : **360 000 euros TTC**

Opérations d'eau :

1. Rue des Pierres / rue Sous Les Platanes :

Réhabilitation des conduites et des branchements d'eau dans le cadre du réaménagement de voirie.

Montant total de l'opération : 1 130 000 euros TTC

Montant déjà délibéré pour les études d'eau : 16 500 euros TTC

Montant à délibérer pour les études et les travaux d'eau : **313 500 euros TTC**

2. Rue Berlioz / Chopin :

Réhabilitation du collecteur et des branchements d'assainissement.

Montant total de l'opération : 150 000 euros TTC

Montant déjà délibéré pour les études d'eau : 7 500 euros TTC

Montant à délibérer pour les études et les travaux d'eau : **142 500 euros TTC**

3. Route du Neuhof :

Réhabilitation du collecteur et des branchements d'assainissement.

Montant total de l'opération : 220 000 euros TTC

Montant déjà délibéré pour les études d'eau : 22 000 euros TTC

Montant à délibérer pour les études et les travaux d'eau : **198 000 euros
TTC**

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver les programmes d'études et de travaux de voirie et équipements, d'eau et d'assainissement proposés par l'Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2017.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération**

Pour : 34

Abstentions : 0

Contre : 0

VIII. DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Numéro	DL170103-SS01
Matière	Institutions et vie politique – Délégation de fonctions

MARCHES

Le Conseil Municipal, par délibérations du 15 avril 2014 et du 15 décembre 2016, a délégué au Maire certaines compétences en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget.

Les marchés et avenants passés depuis le Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2016 sont présentés dans les tableaux joints en annexe

MARCHES DE SERVICES					
Restructuration & extension de l'Ecole Maternelle Lixenbuhl					
<i>Lot n°</i>	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
C	Déménagement	AXAL SAS - 68000	6 190,00 €		22 novembre 2016
	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Marché d'hébergement du site internet de la Ville et services associés	lot unique	SDV PLURIMEDIA - 67000	6 399,80 €	33 € H.T. /mois	29 novembre 2016

	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Mise à disposition d'emplacements publicitaires au Rhénus Sport et site Internet, ainsi qu'achat de billets pour les matchs disputés à domicile	lot unique	SIG STRASBOURG - 67000	25 000,00 €		13 décembre 2016

Marché de prestations de surveillance					
<i>Avenant n°</i>	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Avenant n°01 au lot n°01	Prestation de télésurveillance, permanence téléphonique et rondes de surveillance	SGOF SECURITE SAS - 67400	Mini : 6 250,00 Maxi : 37 500,00	18,50 €	19 décembre 2016

Numéro	DL170103-SS01	21/10
Matière	Institutions et vie politique – Délégation de fonctions	

MARCHE DE FOURNITURES

Marchés subséquents passés sur la base de l'accord-cadre multi attributaires relatif à la fourniture de produits électriques et pièces accessoires pour le bâtiment et pour l'éclairage extérieur

<i>Lot n°</i>	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
1	Courants forts	REXEL SAS MATERIEL ELECTRIQUE - 67100 - 16M153	625,59 €		8 novembre 2016
3	Câbles	REXEL SAS MATERIEL ELECTRIQUE - 67100 - 16M154	335,58 €		8 novembre 2016
4	Eclairage	REXEL SAS MATERIEL ELECTRIQUE - 67100 - 16M155	1 790,50 €		8 novembre 2016
4	Eclairage	REXEL SAS MATERIEL ELECTRIQUE - 67100 - 16M166	351,33 €		23 novembre 2016
4	Eclairage	SIEHR SAS - 67027	635,00 €		29 novembre 2016

Numéro	DL170103-SS01	22/10
Matière	Institutions et vie politique – Délégation de fonctions	

Marchés subséquents passés sur la base de l'accord-cadre multi attributaires relatif à la fourniture de produits d'entretien et pièces accessoires

<i>Lot n°</i>	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
1	Matériels et équipement de nettoyage	ALSAPRO HYGIENE SAS - 67720 - 16M164	549,49 €		15 novembre 2016
2	Essuyage	PROD'HYGE SAR - 67960 - 16M156	1 430,00 €		10 novembre 2016
2	Essuyage	PROD'HYGE SAR - 67960 - 16M167	390,00 €		23 novembre 2016
2	Essuyage	ORAPI HYGIENE - 67640	3 197,00 €		22 décembre 2016
3	Détergent et désinfectant	ORAPI HYGIENE - 67640	2 112,92 €		22 décembre 2016
5	Collecte de déchets	ALSAPRO HYGIENE SAS - 67720 - 16M175	2 840,20 €		6 décembre 2016

	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Marchés subséquents passés sur la base de l'accord-cadre multi attributaires relatif à la fourniture de matériels pour les espaces verts	Lot unique	RUFFENACH SA - 67480 - 16M165	4 400,00 €		22 novembre 2016

Numéro	DL170103-SS01	23/10
Matière	Institutions et vie politique – Délégation de fonctions	

Restructuration & extension de l'Ecole Maternelle Lixenbuhl					
Lot n°	intitulé Lots	titulaire	Montant H.T. initial	Avenants HT	Date notification
B	Bâtiments modulaires	ALGECO SAS - 67015	200 760,24 €		21 novembre 2016
D	Cuisine	BONNET THIRODE Grande cuisine - 67118	21 900,00 €		22 décembre 2016

Numéro	DL170103-SS01	24/10
Matière	Institutions et vie politique – Délégation de fonctions	

MARCHES DE TRAVAUX

Restructuration & extension de l'Ecole Maternelle Lixenbuhl					
<i>Lot n°</i>	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
1	Terrassement / VRD	BTP STENGER SàRL - 67560	43 568,42 €		16 décembre 2016
2	Démolition reprise de structure	BRINGOLF SAS - 67114	54 249,00 €		16 décembre 2016
3	Désamiantage	BARUCH Environnement - 67560	15 990,00 €		16 décembre 2016
4	Gros-œuvre	BRINGOLF SAS - 67114	197 852,92 €		22 novembre 2016
5	Charpente bois bardage	Ets MARTIN FILS - 67220	241 678,50 €		16 décembre 2016
6A	Couverture	BEYER COUVERTURE - 67170	83 333,33 €		22 décembre 2016
6B	Étanchéité	SAED - 67405	69 861,13 €		22 décembre 2016
7	Crépi Isolation	GRUNENWALD - 67840	63 334,00 €		16 décembre 2016
9	Brise Soleil Orientable	TIR TECHNOLOGIE - 67840	34 500,00 €		16 décembre 2016
10	Menuiseries intérieures bois	JUNG Menuiserie - 67790	58 170,33 €		16 décembre 2016
11	Electricité	K3E - 67470	174 000,00 €		16 décembre 2016

Numéro	DL170103-SS01	25/10
Matière	Institutions et vie politique – Délégation de fonctions	

12	Chauffage Ventilation	EJ ENERGIES SAS - 67118	155 308,64 €		22 décembre 2016
13	Sanitaires	STIHLE FRERES 67 - 67400	74 483,32 €		22 décembre 2016
14A	Plâtrerie Isolation	CILIA SAS - 67390	124 650,13 €		22 décembre 2016
14B	Faux plafonds démontables	STAM ACOUSTIQUE - 67300	18 795,71 €		22 décembre 2016
15	Carrelage	CDRE - 67400	17 246,42 €		16 décembre 2016
16	Isolation Ouate de cellulose	ALPHA RENO - 68000	33 070,00 €		16 décembre 2016
17	Serrurerie	EB SERRURERIE - 67330	29 527,50 €		16 décembre 2016
18	Peinture	ARMAVENI - 67100	41 091,93 €		16 décembre 2016
19	Ascenseur	THYSSENKRUPP Ascenseurs - 67800	22 770,00 €		16 décembre 2016
20	Aménagements extérieurs	COLAS EST - 67541	114 609,41 €		22 décembre 2016
21	Revêtement de sol souple	CDRE - 67400	45 951,19 €		16 décembre 2016
22	Isolation projetée	ISOLATMAX - 67190	33 681,45 €		16 décembre 2016
23	Echafaudages	ISOLATIONS PALUSCI - 67116	11 460,00 €		16 décembre 2016
intitulé Lots					
titulaire					
Montant H.T. initial					
Avenants HT					
Date notification					
Travaux de réfection de l'impasse Denis PAPIN et du chemin de la Lusau à Illkirch-Graffenstaden	lot unique - 16M135	TRABET SAS - 67500	29 740,00 €		23 novembre 2016

Numéro	DL170103-SS01	26/10
Matière	Institutions et vie politique – Délégation de fonctions	

	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Marchés subséquents passés sur la base de l'accord-cadre multi attributaires relatif aux travaux électriques dans les bâtiments communaux	Lot unique - 16M173	SANTERNE ALSACE - 67014	4 980,00 €		29 novembre 2016
	Lot unique - 16M176	CLEMESSY - 67302	9 871,65 €		13 décembre 2016
	Lot unique - 16M177	SCHORO ELECTRICITE - 67116	6 044,91 €		22 décembre 2016
Travaux de création d'un restaurant scolaire rue Schwilgué à Illkirch-Graffenstaden					
Avenant n°					
	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Avenant n°01 au lot n°05	Etanchéité bicouche élastomère	SOPREMA - 67026	24 030,19 €	200,00 €	1 décembre 2016
Avenant n°01 au lot n°06	Menuiseries extérieures aluminium - stores	SAINT-GOBAIN GLASS SOLUTIONS - 67452	33 535,00 €	-2 077,00 €	1 décembre 2016
Avenant n°01 au lot n°07	Métallerie	SCHMITT FRIDOLIN - 67120	16 451,93 €	2 224,00 €	1 décembre 2016
Avenant n°01 au lot n°09	Plâtrerie - faux plafonds	GEISTEL SAS - 67120	19 250,00 €	870,00 €	1 décembre 2016
Avenant n°01 au lot n°14	Electricité	K3E SARL - 67470	45 662,60 €	503,98 €	1 décembre 2016
Avenant n°01 au lot n°16	Chauffage - ventilation	HERRBACH PAUL SAS - 67600	96 361,03 €	3 952,47 €	1 décembre 2016
Avenant n°01 au lot n°17	Cuisine collective	MEA SARL - 67230	21 890,00 €	1 291,86 €	1 décembre 2016
Avenant n°01 au lot n°18	Aménagements extérieurs	COLAS EST - 67541	33 027,78 €	-3 026,00 €	14 décembre 2016

Numéro	DL170103-SS01	27/10
Matière	Institutions et vie politique – Délégation de fonctions	

ACTIONS EN JUSTICE

Par arrêté du 21 décembre 2016, est confié au cabinet ADVEN, Maître Antoine MARCANTONI, 5 place du Corbeau 67000 Strasbourg, le soin de représenter et défendre les intérêts de la commune d'Illkirch-Graffenstaden, tant en première instance que devant toute juridiction à tout degré, dans le cadre du recours formé par la société IMPLENIA REGIOBAU GMBH, ayant pour objet de contester les retenues appliquées au titre du retard de chantier dans l'exécution de travaux du titulaire du lot n° 05 « Fondations Gros œuvre – Fondations spéciales » dans le cadre de l'opération de réalisation de la Maison d'Enseignement et de la Pratique des Arts à Illkirch-Graffenstaden (dénommée « Vill'A »), ainsi que de condamner la commune au règlement d'une facture portant sur la consommation électrique mesurée par un compteur provisoire après réception de l'ouvrage et acquittée par ladite société.

**IX. COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL DE
L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG DU 16 DECEMBRE 2016**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 20h27.